

lorsque l'arrêté des Consuls, de nivôse an VIII, eut donné à la Société des comptes courants le nom de Banque de France. Mais la loi de germinal-floréal an XI n'autorisa plus dans la capitale que les billets de la Banque. En province seulement, quelques établissements fondés dans les grandes villes telles que Lyon, Rouen, Bordeaux, Nantes, continuèrent à livrer des billets. La circulation de ces derniers, restreinte souvent à une ville, étendue parfois à l'ensemble d'un département, ne dépassait jamais les limites qui lui étaient fixées. De là l'obligation de payer une prime élevée lorsqu'on présentait un billet en dehors de sa région. Ces banques, qui constituaient ce que Léon Faucher appelait "la féodalité monétaire", disparurent avec leurs privilèges en avril et mai 1848, où elles vinrent s'incorporer à la Banque de France, dont le billet se répandit dès lors librement dans l'ensemble du pays.

La Banque ne put d'abord émettre que des coupures élevées. La loi de l'an XI fixait la limite inférieure à 500 francs ; elle s'abaisse, en 1847, à 200 francs, et en mars 1848 à 100 francs ; de nouveau, en 1857, elle descend à 50 francs.

Sous l'influence des désastres de la guerre, on la voit, en août 1870, tomber à 25 francs ; en décembre, à 20 francs ; enfin, en décembre 1871, atteindre 10 et 5 francs.

Les billets sont imprimés par la Banque sur papier spécial fabriqué par elle. On sait qu'ils portent les signatures des chefs principaux ; dans l'origine, elles furent manuscrites, puis quand la circulation devint trop forte, on se vit obligé de recourir à une délégation de signature, et, en 1863, l'augmentation croissante amena l'usage de la griffe. Les signatures sont alors mises au moyen de machines à pédales, jusqu'à ces dernières années où l'administration fait construire des machines automatiques actionnées par un moteur à gaz. Chaque machine reçoit 2,000 billets et les livre griffés, au bout de vingt minutes, sans que la main ait à intervenir.

Mais qu'est devenue, au milieu des changements décrits plus haut, la fameuse galerie, chef-d'œuvre de Mansard ? Sans doute que de froides constructions ont pris sa place, et qu'un utilitarisme grossier l'a fait disparaître.

Dépouillée de ses tableaux, protégée, comme nous l'avons vu, par sa destination de magasin à papier, la Galerie dorée, — ainsi la désigne-t-

on, — servit en 1812 pour l'assemblée générale des actionnaires. Elle fut affectée au même usage jusqu'en 1848 où, le service des effets en souffrance ayant pris une extension considérable, on se vit obligé d'y installer des bureaux. Plus tard, le public y souscrivit aux obligations que la Banque émettait pour des Compagnies de chemins de fer.

Ce n'était qu'en des circonstances exceptionnelles qu'on employait la galerie. Malgré cela, elle se détériorait rapidement. Si, déjà au XVIIIe siècle, il avait fallu réparer les fresques de Périer et consolider le bâtiment avant qu'il ne fût achevé, qu'est-ce donc après une période de cent années ? Les murs, minés par les eaux, s'effondraient, la toiture laissait filtrer la pluie, des fragments de la voûte s'écaillaient, l'édifice s'affaissait, et, en 1852, Bornefons, dans ses *Hôtels historiques de Paris*, pouvait écrire :

" Cette galerie se trouve dans un état de dégradation pénible à voir... Les peintures de Périer ont été abimées par des infiltrations d'eau. Les bas-reliefs, qui contiennent des détails admirables de sculpture, commencent aussi à se détériorer. Cette galerie, enfin, demande une restauration complète..... Puisse la Banque de France ne pas reculer devant une dépense aussi utile, et sauver de la destruction ces souvenirs du passé ; puisse-t-elle s'attirer ainsi la reconnaissance des amis des arts ! "

Le Conseil, qui n'avait pas besoin de ces appels, étudiait les moyens de préserver la merveille qu'il détenait. C'est alors que la ville de Paris proposa de reconstruire la galerie au musée Carnavalet. Son offre ne fut point agréée, et comme les fondations ne permettaient pas une restauration sérieuse, on décida une réédification complète, menée de front avec l'agrandissement général. La difficulté était double : car le sous-sol de la galerie, — jadis l'orangerie, — était occupé par l'imprimerie des billets dont les machines pouvaient ébranler. M. Questel, architecte du palais de Versailles, eut la direction de l'entreprise. Ce qui ne pouvait pas être conservé ou restauré, fut scrupuleusement copié, calqué ; les sculptures de Vassé, demeurant intactes, soigneusement détachées, et la vieille galerie appartient aux démolisseurs.

Du moment où l'on se décidait à un pareil ouvrage, on ne pouvait, dans le nouveau local, laisser de grands trumeaux dépouillés de leurs toiles ; et non plus, — étant

donnée la pensée qui guidait, — les remplir avec d'autres tableaux que ceux placés par le comte de Toulouse. C'est pourquoi la Banque demanda, au ministère de la maison de l'empereur et des beaux arts, à rentrer en possession des peintures saisies en 1793. Pour légitimer sa demande, elle s'appuyait sur ce qui avait été consenti, à différentes reprises, en faveur de l'autorité diocésaine recouvrant des objets d'art enlevés pendant la Terreur. L'État refusant, le Conseil décida de faire copier les originaux. A ce moment, l'entreprise ayant vivement excité l'intérêt du monde artistique, le 23 juin 1866, l'impératrice, accompagnée du prince impérial, visita le commencement des travaux, et le ministère désigna MM. Ronjat, Guibert, Vimont, Saintin, Ravergie, Gose, Bouchard et Hausman pour reproduire les dix toiles originales. Comme tous les anciens auteurs signalaient l'existence, dans les angles, de statues en bois doré, la Banque commandait à M. Thomas les quatre parties du monde ; ici, rien ne subsistant des œuvres primitives, l'artiste avait toute latitude. A la place de la cheminée, entièrement disparue, on en disposait une copiée sur des modèles de l'époque, et on y replaçait la plaque de fonte — heureusement conservée, — aux armes de Toulouse. Les ornements, restaurés ou remplacés, n'étaient reçus qu'après l'examen scrupuleux de commissions spéciales. En somme, il n'y avait de complètement nouveau que la grande glace, la cheminée et les statues. Ces travaux s'achevèrent en 1876. Le public en fut averti par une longue insertion à "l'Officiel," qui révèle à beaucoup avec l'existence de la galerie, les sacrifices et la patience de la Banque.

Partant de la voûte, qui relie la cour d'honneur à la cour du gouverneur, un large escalier droit conduit à la galerie dorée, où l'on arrive sans découvrir les sombres guichets qu'enfanta l'imagination d'un Larousse ! En y entrant, on demeure tout surpris. Blois, Fontainebleau, Chambord n'ont rien à opposer ; la comparaison ne se peut faire qu'avec la galerie des glaces ou la galerie d'Apollon. En bas, une série de glaces courant de la porte à la cheminée, au dessus les bas-reliefs dorés, puis les tableaux surplombés par les hauts reliefs également dorés, enfin les fresques de la voûte. Quel malheur que les peintures soient d'une tonalité si sombre ! malgré les six grandes fenêtres, la clarté n'est pas suffisante et, par les